

ÉPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES DU BACCALAUREAT 2015 PRECONISATIONS PEDAGOGIQUES

I. Evaluation en cours d'année (hors séries L, TMD, STAV et hôtellerie)

A. Compréhension de l'oral : Choix du support

Le thème abordé doit être en relation avec les notions définies dans le programme sans que les supports aient été étudiés en classe. Aucun extrait de manuel ou de méthode d'enseignement ne pourra être retenu. Le support sélectionné peut être de nature diverse : récit court, interview, dialogue, témoignage ou bref exposé, enregistrement ou extrait de média ou de films. Quelle que soit sa nature, il doit comporter des informations factuelles et développer un point de vue ou un regard particulier sur la thématique.

Certains obstacles à la compréhension doivent être évités : bruit de fond gênant la perception du contenu, noms propres jouant un rôle dans la compréhension des faits essentiels, mots clefs peu audibles, images sans lien direct ou en décalage avec le discours dans le cas de vidéos, etc.

Le lexique présent dans les supports doit avoir une fréquence d'utilisation très élevée dans le domaine abordé ou la thématique traitée. Les supports doivent présenter une assez grande richesse de structures dans une langue orale authentique qui exclut le recours à tout écrit oralisé.

L'élocution doit être authentique mais claire, la langue utilisée « la langue standard », et l'accent du ou des locuteurs être très courant.

En respectant ces exigences, les supports rendent possible une réussite des candidats se situant au niveau B2 dans la langue vivante 1 et B1 dans la langue vivante 2, sans interdire tout accès au sens aux candidats n'ayant pas encore atteint l'un de ces niveaux.

On n'attend pas de l'élève un compte rendu exhaustif du support.

B. Expression orale

Dans un souci d'équité, l'établissement doit matériellement s'organiser pour que chaque élève ait le choix entre les 4 notions au programme lors du tirage au sort.

Les élèves n'ont pas à leur disposition les supports étudiés dans le cadre des notions, ils construisent leur présentation en y faisant référence et en précisant la problématique qui fédère les documents étudiés. Il ne s'agit en aucun cas de juxtaposer des résumés de chaque document.

Quelques points de vigilance pour l'examineur :

- Ne pas interrompre l'élève pendant la première partie de l'épreuve.
- Accepter que l'élève n'utilise pas tout son temps de parole mais s'assurer qu'il a terminé sa prestation en PPC avant d'aborder l'interaction qui ne sera pas pour autant rallongée.
- Ne pas glisser vers un questionnement trop fermé.
- Ne pas empiéter sur le temps de parole de l'élève en posant des questions trop longues.
- Pendant l'interaction, s'appuyer sur ce que le candidat a dit en première partie.

Le candidat doit être interrogé avec bienveillance et dans un esprit positif. Il importe de respecter scrupuleusement les descripteurs des grilles d'évaluation fournies en annexe de la note de service n°2013-176 du 14 novembre 2013 (BO n°43 du 21/11/2013).

II. Evaluation ponctuelle : série L (LVO, LVA, LELE)

L'examinateur ne doit, en aucun cas, interrompre le candidat lors de la première partie de l'épreuve puisqu'il s'agit de l'évaluation de l'expression orale en continu.

A. En LVO

Le candidat présente à l'examinateur les documents qui ont illustré les quatre notions du programme étudiées dans l'année. L'examinateur choisit l'une de ces notions. Vous trouverez les maquettes de liste à utiliser impérativement pour l'épreuve sur les sites disciplinaires :

Anglais : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/anglais/spip.php?article299>

Espagnol : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/esp/spip.php?article453>

Il n'est pas nécessaire de faire figurer la problématique par écrit. Elle est donnée oralement par l'élève au début de sa présentation. Par document, on entend tout texte, document iconographique, extrait de film, matérialisé soit par le script de la scène choisie soit par 2 ou 3 captures d'écran.

Les candidats conservent leurs documents tout au long de ou des épreuves orales.

B. En LVA

Le candidat présente à l'examinateur les 2 dossiers portant chacun sur une des notions étudiées. Chaque dossier est composé de deux documents étudiés en classe et d'un document choisi par le candidat pour illustrer ou compléter la notion. L'examinateur choisit une des deux notions.

Si le candidat n'utilise pas les 10 minutes dont il dispose lors de la première partie de l'épreuve, il n'est pas nécessaire de compenser en l'interrogeant davantage dans la deuxième partie. **Le temps global de l'épreuve est un temps maximal que l'on ne peut dépasser.**

La LVA se substitue à la LVO pour la LV1 et la LV2.

C. En LELE

L'évaluation s'effectue à la suite de l'épreuve de LVO ou de LVA.

Le candidat a choisi deux thématiques différentes étudiées dans l'année et a constitué pour chacune d'elles un dossier comportant deux extraits d'une ou plusieurs œuvres étudiées (roman, théâtre, poésie). Le candidat a ajouté au dossier tout document qui lui semble pertinent pour analyser la réception de la ou des œuvre(s). Script de film ou document iconographique sont exclus. L'examinateur choisit une thématique.

Choix du document à rajouter par le candidat (en LVA ou LELE)

- Il peut avoir été étudié en tronc commun par exemple, ce qui compte c'est la façon dont le candidat articule ce document dans son exposé et les raisons pour lesquelles il a effectué ce choix. La présentation doit être structurée à partir d'une problématique et exclut tout commentaire linéaire et exhaustif d'un texte.
- Le choix peut être guidé par l'enseignant afin d'éviter les dérives (document identique dans deux dossiers, commun à plusieurs élèves)
- Le document peut être un choix personnel du candidat.
- Le document doit être issu de la sphère dont on étudie la langue.

Si le candidat ne présente aucun document, l'examinateur le mentionne au procès-verbal et propose aux candidats deux documents entre lesquels il lui demande de choisir.

Rappel :

Les maquettes de listes à utiliser et à signer par le professeur avec cachet de l'établissement sont en annexes. Maquettes téléchargeables sur les sites d'anglais et d'espagnol.

Les dossiers devront être présentés en double exemplaire.